



VILLE DE LA GARDE



ARRETE MUNICIPAL N° 2025 / 0496

SERVICE POPULATION/ ETAT-CIVIL

RÉF. : MR/ME/

AFFAIRE SUIVIE PAR : M. ESCUDIER

etat-civil@ville-lagarde.fr

VISAS		
Res	DGAS	DSS

OBJET : DELEGATION DE FONCTION D'OFFICIER D'ETAT CIVIL A MONSIEUR MICHEL GUILLOUZIC LE SAMEDI 30 AOÛT 2025

HELENE ARNAUD-BILL, MAIRE DE LA VILLE DE LA GARDE,

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 03 juillet 2020, constatant l'élection de Monsieur Michel GUILLOUZIC en qualité de conseiller municipal,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Michel GUILLOUZIC, conseiller municipal, de manière temporaire,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Michel GUILLOUZIC, conseiller municipal est délégué pour exercer sous sa surveillance et sa responsabilité, en ses lieux et place les fonctions d'officier d'état civil de la commune de La Garde à l'occasion de la cérémonie de mariage du :

SAMEDI 30 AOÛT 2025

A 14 heures 00

A 14 heures 30

A 15 heures 00

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre de la mairie et ampliation sera transmise :

- A Monsieur le Procureur de la République,
- A l'intéressé(e).

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut être contesté en saisissant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par courrier ou en utilisant l'application « Téléréours Citoyens », accessible sur le site internet - www.telerecours.fr.

Fait à La Garde, le 21 août 2025

LE MAIRE,
Hélène ARNAUD-BILL



Imprimerie municipale

Hôtel de Ville • BP 121 • 83957 La Garde Cedex • 04 94 08 98 00 • contact-mairie@ville-lagarde.fr • ville-lagarde.fr • Rejoignez-nous !